

Texte intégral du Rapport de l'ONU qui provoque l'ire de Bujumbura

@rib News, 01/03/2017 – Source Nations Unies - Conseil de sécurité Rapport du Secrétaire général sur le Burundi Nations Unies S/2017/165I. Introduction 1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2303 (2016) dans laquelle le Conseil de sécurité m’a demandé de lui faire rapport sur la situation au Burundi tous les trois mois, y compris sur tout fait public d’incitation à la haine et à la violence, ainsi que sur les mesures prises aux fins du déploiement de la composante de police des Nations Unies et sur les modifications à apporter éventuellement à la composante de police des Nations Unies visée aux paragraphes 13 et 14 de la résolution.

Le 8 novembre 2016, mon Conseiller spécial a présenté au Conseil un exposé sur la situation au Burundi. Le présent rapport porte sur la période écoulée depuis l’adoption de la résolution 2303 (2016) le 29 juillet 2016 et fait le point sur l’état d’avancement de son application ainsi que sur les mesures prises par mon Conseiller spécial et le système des Nations Unies à cet égard. Lire l’intégralité du Rapport

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});